

*Projet présenté par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Sylvia Leuenberger, Morgane Gauthier, Emilie Flamand, Philippe Cottet, Christian Bavarel, Catherine Baud, Brigitte Schneider-Bidaux, Pierre Losio, Mathilde Captyn, Anne Mahrer, Michèle Künzler, Hugo Zbinden, Roberto Broggin, Andreas Meister*

*Date de dépôt : 8 octobre 2009*

## **Proposition de motion**

### **pour le renforcement et la mise sous protection des corridors biologiques**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la nécessité de favoriser la biodiversité ;
- le message du Conseil fédéral s'agissant de la stratégie nationale sur la biodiversité de juin 2009 ;
- le rôle prépondérant des corridors biologiques à Genève, notamment dans le contexte du projet d'agglomération franco-valdo-genevois,

invite le Conseil d'Etat

- à entreprendre des efforts supplémentaires pour réaliser concrètement des connexions entre les milieux naturels par la mise en œuvre de mesures favorisant les corridors biologiques ;
- à encourager les efforts de cartographie des connexions biologiques pour la grande, moyenne et petite faune ;
- à mettre en place une loi visant à accorder une protection légale pour les connexions biologiques identifiées ;
- à mettre en pratique les fiches techniques (citées en annexe) en faveur de la protection de la petite faune (bordures, trottoirs, etc.).

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **Définition**

Un corridor biologique (ou Biocorridor) désigne un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.). *La définition complète et des exemples sont cités en annexe.*

### ***Au niveau genevois***

La renaturation des cours d'eau a été menée à bien de façon efficace par le Département du territoire depuis une dizaine d'années et favorise, ainsi, la biodiversité par la présence d'une faune et flore variées.

De même, la mise en place des réseaux agro-environnementaux, conçus par le département, qui permet de valoriser les éléments agricoles, biologiques et paysagers, œuvre dans le bon sens.

En complément, de nouveaux corridors biologiques doivent maintenant encore être développés entre les zones urbaines et l'espace rural, puis entre eux et les régions voisines.

Le monitoring du plan directeur cantonal 2015 et les associations de protection de l'environnement constatent que notre canton doit encore créer de nouvelles connexions, comme par exemple des passages à faune. Ces corridors biologiques doivent également permettre de renforcer le rôle des « hotspots » de la biodiversité du canton – notamment les réserves naturelles – en les reliant aux montagnes formant les limites du bassin genevois. Ces connexions entre les milieux naturels sont fondamentales pour la survie de la faune et de la flore sauvages de notre canton.

Concernant la ville et les zones périurbaines, Ariane Wisard, députée verte, avait déposé un rapport sur une pétition de Guy Loutan (P1391-A) concernant la protection de la petite faune. Ce rapport, adopté par le parlement en 2005, a vait abouti, après des années, à deux fiches techniques (cf. *annexe*) minimalistes à prendre en compte à bien plaisir par les constructeurs de routes et autres communes.

Plusieurs pénétrantes de verdure, pourtant identifiées dans le plan directeur cantonal 2015, sont menacées soit par des projets d'infrastructures, soit par une surabondance de fonctions que l'on souhaite leur attribuer (loisirs, corridors biologiques, mobilité douce, etc.). Citons la pénétrante

Veyrier-Vessy qui est très largement détruite et dans laquelle de nouveaux déclassements sont prévus, ainsi que Cern – Gobé menacée par la volonté de densifier au nord de l'aéroport.

En outre, les mesures de sécurité demandées par les organisations internationales implantées ou à venir dans le périmètre du Jardin des Nations sont très préoccupantes : elles suppriment toute possibilité de réseaux, de relais et de préservation d'arbres majeurs. On perd ainsi la qualité paysagère, de promenade et de Grand Parc qui est une spécificité de Genève.

### *Au niveau transfrontalier*

La majorité des pénétrantes de verdure et des corridors biologiques sont connectés aux cours d'eau et dépendants des échanges avec les territoires vaudois ou français. Aussi, depuis 2009, une étude prévoyant la mise en place de corridors biologiques dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois est en cours. Elle prévoit, entre autres, la cartographie des connexions biologiques existantes ou à (re)créer, l'identification de mesures prioritaires à mettre en œuvre pour favoriser la circulation de la faune et des propositions concrètes de réalisation de passages à faune (cf. *info communiqué de presse* joint en annexe). Il convient donc d'intégrer l'identification des corridors biologiques dans les études PACA liées au projet d'agglomération. Ces corridors devront être identifiés entre les rayons des PACA, puis être reliés entre eux tangentiellement.

### *Au niveau fédéral*

Pour en garantir la pérennité, la Suisse est en train d'élaborer une stratégie nationale. Le 1<sup>er</sup> juillet 2009, le Conseil fédéral en a adopté les principes de base.

La biodiversité, c'est la vie sous toutes ses formes. Ce sont les écosystèmes que nous partageons avec les autres espèces. La biodiversité a une valeur intrinsèque que la société a la responsabilité morale de respecter et de conserver. Depuis toujours, la biodiversité procure aussi à l'humanité des biens et des services indispensables à sa survie et à son développement : la nourriture, la protection contre les crues, les médicaments p. ex. (voir encadré). De larges secteurs économiques dépendent directement de la biodiversité.

En Suisse, comme au niveau mondial, la biodiversité est en recul. L'augmentation de la population, de la consommation et de l'utilisation du territoire conduit à un morcellement des écosystèmes, à une dégradation de leur qualité et à un affaiblissement des réseaux écologiques. Pour garantir que la Suisse puisse continuer de bénéficier des services de la biodiversité dans le

futur, le **Parlement a demandé au Conseil fédéral** d'élaborer une stratégie nationale de la biodiversité.

Pour le Conseil fédéral, la biodiversité doit rester riche afin qu'elle puisse réagir aux changements et que nous puissions toujours bénéficier de ses services. Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2009, il a examiné les bases préparées par le DETEC et approuvé les points suivants:

- des surfaces suffisantes doivent être réservées prioritairement pour le développement de la biodiversité;
- les activités économiques et de loisirs doivent éviter toutes atteintes inutiles sur l'ensemble du territoire afin d'améliorer la qualité des écosystèmes;
- la valeur économique des services rendus (et par conséquent les coûts financiers de leur dégradation) par la biodiversité doit être mieux reconnue;
- au niveau international, la Suisse soutient les mesures qui vont dans le sens de ces fondements.

### **Prochaines étapes**

Une stratégie détaillée sera présentée au Conseil fédéral d'ici mi-2010. En tant que membre de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, la Suisse doit exposer, en octobre 2010, à Nagoya (Japon), l'état de sa biodiversité ainsi que les mesures qu'elle veut prendre pour la conserver et la développer.

**Les corridors biologiques** ne sont qu'un des éléments garantissant le maintien de la biodiversité, mais fondamental pour la survie de l'espèce humaine qui a trop souvent tendance à croire qu'elle est indépendante de son environnement.

### **Conclusion**

Les échanges entre individus sont un des fondements de la biodiversité. Le contexte dynamique de la mise en place de l'agglomération franco-valdo-genevoise permet d'engager – maintenant – des mesures d'aménagement en faveur des connexions biologiques sur le long terme.

Dans la mesure où la biodiversité est la base essentielle du vivant, qu'elle assure des services avec des retombées économiques et sociales – et la stratégie nationale sur la biodiversité doit le mettre en évidence – que favoriser la biodiversité est une responsabilité au niveau mondial, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir faire bon accueil à cette motion et de l'accepter (en l'envoyant au Conseil d'Etat ou en commission).

### *Annexes :*

- **Info sur le communiqué de presse** du projet d'agglomération franco-valdo-genevois sur les contrats de corridors biologiques : à trouver dans les adresses suivantes.  
Service de presse DETEC, tel. 031 322 55 11  
M. Willy Geiger, vice-directeur de l'OFEV, tel. 079 687 11 67
- « Les corridors biologiques : pourquoi et comment les prendre en compte. Guide à l'attention des personnes chargées de l'aménagement du territoire », édité par FRAPNA, Pro Natura Genève et Apollon 74 dans le cadre d'un projet Interreg IIIA France-Suisse.

### *Internet*

- Pages DETEC sur la biodiversité  
<http://www.uvek.admin.ch/themen/umwelt/00640/01664/index.html?lang=fr>
- Pages OFEV sur la biodiversité  
<http://www.bafu.admin.ch/artenvielfalt/01020/index.html?lang=fr>
- Stratégie Biodiversité Suisse  
<http://www.bafu.admin.ch/artenvielfalt/01020/07362/index.html?lang=fr>

## ANNEXE 1

**Définition d'un corridor et exemples**

L'expression « **corridor biologique** » (ou *Biocorridor*) désigne un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.).



Toutes les structures faisant fonction de corridor biologique ne sont pas aussi faciles à identifier que ces reliques de ripisylves dans l'Indiana (USA). Certains corridors peuvent être invisibles à nos yeux, mais néanmoins fonctionnels et vitaux pour les espèces qui les utilisent et qui ont des besoins particuliers en terme par exemple d'hygrométrie, d'acidité ou de pureté de l'eau. Noter la présence de routes fragmentantes.



Milieus ouverts (prairies et cultures) et milieux fermés (forêts) peuvent dessiner de nombreux motifs et taches dont la forme influence leurs fonctionnalités écopaysagères. Ici les boisements restent relativement connectés



Le relief (ici de la vallée de Dingy-Saint-Clair, France) est également un élément déterminant : cols, vallées et montagnes, limitant ou orientant les déplacements de la faune et des propagules végétaux. Cette vallée est par exemple barrée (pour certaines espèces) par un torrent (le Fier), mais elle oriente les oiseaux et espèces de vallées vers le col de Bluffy, ou le Lac

d'Annecy alors que certains oiseaux franchiront facilement la montagne d'Entrevernes ou au fond le massif des Bauges, ou sur la droite après le défilé, la crête du Mont Baret. La vallée a préservé une relative intégrité écologique grâce à la connectivité de son maillage de haies et boisements



Dans ce paysage, les massifs boisés en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes ne sont plus physiquement connectés. De nombreux invertébrés seront isolés dans les boisements, mais sangliers et cervidés peuvent encore facilement circuler de l'un à l'autre.



Les boisements sont souvent mieux conservés sur les buttes, pentes et talus, pauvres et/ou acides. Mais ils sont alors souvent écologiquement « *insularisés* », comme ici par des surfaces cultivées. Des corridors

biologiques, par exemple, chez nous, des surfaces de compensations écologiques mises en réseau, peuvent ou pourraient (re)lier ces « îlots » entre eux.



Les corridors littoraux sont fragmentés (morcellés) par de nombreuses routes. Le passage en tunnel et viaduc est beaucoup moins fragmentant, mais il est rare qu'il remplace les obstacles que constituent les anciennes routes. Il s'y ajoute simplement.



Les espèces vivant dans le sol sont souvent oubliées lorsque l'on parle de connexions. Elles sont concernées par toutes les surfaces rendues imperméables et par les emprises en sous-sol. Ici, une population de taupes rendue visible par ses monticules de terre.



La végétalisation de ce pont augmente son potentiel d'utilisation comme passage à faune.





Ici les corridors boisés protègent également les habitations du ruissellement et de l'érosion (Brahmagiris, Coorg, Inde).



Les voies ferrées peuvent, avec une gestion adéquate, acquérir des fonctions de corridors jusque dans les zones urbaines et industrielles. Elles peuvent également servir de chemins de promenade.



Un talus bordé d'arbres-peut servir de corridor biologique.





Sachant que la route présente aussi un risque pour la faune, peut-on, veut-on et doit-on chercher à développer une vocation de corridor biologique sur les bords de routes ? Les bas-côtés sont de fait des refuges et parfois des corridors pour certaines espèces.

Des structures écopaysagères (ici, friches ou végétation pionnière, haies et bosquets) permettent de connecter ou reconnecter entre elles plusieurs sous-populations. Elles permettent la migration d'individus et la circulation de gènes (animaux, végétaux ou champignons) d'une population à l'autre.

La restauration d'un réseau de corridors biologiques (maillage ou trame écologique) est une des deux grandes stratégies de gestion pour les nombreuses espèces menacées par la fragmentation de leur habitat. L'autre, complémentaire, étant la protection ou la restauration d'habitats.

Les corridors biologiques sont encore peu protégés [2], mais depuis les années 1990, ils commencent à être intégrés dans les politiques d'aménagement (restauratoire) du territoire et dans le droit international et local, contribuant à une troisième et nouvelle phase du droit de la conservation de la nature [5].

## Pourquoi préserver la biodiversité ?

La biodiversité c'est la vie qui nous entoure sous toutes ses formes: ce sont les écosystèmes (p. ex. les prairies sèches, les zones alluviales et les forêts), les espèces animales et végétales (p. ex. le chêne, le chevreuil, le bolet ou encore la bactérie) et la diversité génétique au sein d'une même espèce (celle-

ci permet, p. ex. au chêne de s'adapter à différentes altitudes, à différentes situations climatiques).

La biodiversité est une importante ressource naturelle. À travers les écosystèmes, elle nous fournit des services indispensables à la survie et au développement:

- **des services indispensables au maintien de la vie:** la production de l'oxygène que nous respirons est assurée par les algues et les végétaux verts à travers la photosynthèse. L'eau potable est assurée par le filtrage mécanique, chimique et biologique des eaux de pluie à travers les sols. Les insectes assurent la pollinisation des plantes à fleur et contribuent ainsi à assurer le 30 % de l'alimentation mondiale.
- **des services d'approvisionnement:** des plantes et des animaux, nous tirons p. ex. notre nourriture, les textiles, les médicaments et le bois. Nous utilisons la diversité génétique des plantes et des animaux pour développer des produits spécifiques pharmaceutiques ou agro-alimentaires.
- **des services de régulation:** les écosystèmes font office de tampon face aux changements dans l'environnement. Les zones alluviales absorbent une partie des crues; les forêts retiennent les avalanches, absorbent une bonne partie des fortes précipitations et empêchent l'érosion des sols.
- **des services culturels:** les espaces naturels nous procurent aussi des biens immatériels, le plaisir de se promener et de contempler un paysage diversifié, de faire du sport en forêt ou en montagne, de méditer et de se régénérer au contact de la nature, la biodiversité est un important élément de notre qualité de vie. Le secteur touristique repose sur ces services.

La valeur économique de ces services est estimée au niveau mondial entre 16 et 54 billions de dollars par an, soit de 16 000 à 54 000 milliards.

## Fiches techniques éditées par le DCTI suite à la pétition

**10 MESURES À PRENDRE EN FAVEUR DE LA PETITE FAUNE**  
**RECOMMANDATIONS DCTI - DEPARTEMENT DES**  
**CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**  
OFFICE DU GENIE CIVIL Rue David-Dufour 5 - Case postale 22 - 1211  
GENEVE 8 PRESCRIPT IONS POUR TRAVAUX DE GE NIE CIVIL  
Page 10.1 Version 04 septembre 2008 **Introduction**

### **10 MESURES À PRENDRE EN FAVEUR** **DE LA PETITE FAUNE**

#### **10.1 Introduction**

##### **10.1.1 Dispositions administratives :**

En complément aux prescriptions techniques des chapitres précédents, ce chapitre traite des mesures à prendre en faveur de la petite faune lors de la conception de projet de détail de constructions routières.

L'application de ces mesures se justifie pour les raisons suivantes:

- Elles perm ettent de cons erver des espèces animales protégées par la législation fédérale et cantonale.
- Des m esures correctives appliquées ultérieurement reviennent par contre beaucoup plus chères et nécessitent des formalités supplémentaires inutiles.

Ces mesures doivent donc être intégrées dès la préparation du projet de construction et leur coût (conception, construction et mise en place) doit être inclus dans le devis du projet.